

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Badaroux**

**LUNDI 30 MARS 2015**

**18 HEURES 30**

**Etaient présents** : Régis TURC, Maire.

Laurence BALESTRI, Christophe CAYROCHE, adjoints, Gilles BRAJON  
Marie-Hélène BRUEL, Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE,  
Katia TONDUT, Marion CHANEAC  
Benoît VALARIER, Noé LAURENÇOT, Christophe MOULIN, André BARBAUX,  
Jean SABATIER.

**Etait absente excusée** : Corinne TRANCHAT.

**Secrétaire de séance** : André BARBAUX a été désigné conformément aux  
dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Points à l'ordre du jour**

**Compte-rendu de la séance du 30.01.2015**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif 2014**  
**et du compte de gestion 2014**

**de la Commune**

Présidé par Mme Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les comptes administratif et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

<b>Résultat d'exercice</b> :	110 849.12 €
fonctionnement	102 430.73 €
Investissement	8 418.39 €

<b>Résultat de clôture</b>	95 391.98 €
<b>Restes à réaliser</b>	32 000,00 € en dépenses investissement

**Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au B.P. 2015**

La somme de **102 430.73 €** est affectée à la section d'investissement.  
Voté à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif 2014**  
**et du compte de gestion 2014**

**du budget eau – assainissement**

Présidé par Mme Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les comptes administratif et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

<b>Résultat d'exercice</b> :	56 221.18 €
Fonctionnement	36 873.84 €
Investissement	19 347.34 €
<b>Résultat de clôture</b> :	86 575.12 €
<b>Pas de restes à réaliser</b>	

**Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au B.P.2015**

La somme de **36 873.84 €** est affectée à la section d'investissement.  
Voté à l'unanimité.

### **Vote des taux d'impositions 2015**

Monsieur le Maire a proposé une simulation des produits attendus pour 2015 concernant les 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, soit : **291 902 €**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2014, sachant qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts depuis 2009. Voté à l'unanimité.

<b>Taxe habitation</b>	8,18 %
<b>Foncier bâti</b>	17,26 %
<b>Foncier non bâti</b>	167,18 %

### **Vote du budget 2015 de la Commune**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget communal 2015 est voté à l'unanimité pour le montant de 1 432 013,91€.

<b>Section de fonctionnement</b>	: 646 895,00 €
<b>Section d'investissement</b>	: 785 118,91 €

### **Vote du budget eau /assainissement 2015**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget eau/assainissement 2015 est voté à l'unanimité pour un montant de 424 593,15 €

<b>Section de fonctionnement</b>	: 161 916,00 €
<b>Section d'investissement</b>	: 262 677,15 €

### **Vote des tarifs eau – assainissement - 2015**

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'eau, de l'assainissement collectif et individuel pour l'année 2015.

<b><u>EAU</u></b>	
- Abonnement :	76,00 €
- Consommation de 0 à 120 m3 :	1,05 €
de 120 à 500 m3	0,75 €
au - delà de 500 m3	0,55 €
<b><u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u></b>	
- Abonnement :	20,00 €
- Consommation (taxe au m3)	0,90 €
<b><u>ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</u></b>	
- Redevance forfaitaire annuelle	50,00 €

### **Subventions versées à diverses associations – année 2015**

Sur proposition de Madame Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, les subventions suivantes sont votées à l'unanimité.

<b>Escloupeto</b>	<b>400</b>
<b>Les Confettis Eole Publique</b>	<b>710</b>
<b>Parents élèves Ecole Privée</b>	<b>290</b>

<b>Prévention routière</b>	<b>60</b>
<b>Ogec fonctionnement</b>	<b>18 644</b>
<b>Randonneurs</b>	<b>400</b>

<b>Secours catholique</b>	<b>60</b>
<b>Poker</b>	<b>400</b>

<b>Ecole Publique sorties</b>	<b>1 600</b>
-------------------------------	--------------

<b>Ecole Privée sorties</b>	<b>400</b>
<b>Diane du Gévaudan</b>	<b>150</b>
<b>Compagnie du Léopard</b>	<b>4 500</b>

<b>SDIS Amicale pompiers garde</b>	<b>300</b>
<b>Secours populaire</b>	<b>60</b>
<b>Coop Ecole Publique</b>	<b>100</b>

<b>Restaurants du Cœur</b>	<b>60</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>400</b>
<b>Hussards de la République</b>	<b>110</b>

<b>Lozère Sport Organisation</b>	<b>2 000</b>
<b>Tour Gévaudan</b>	
<b>Divers</b>	<b>500</b>

### **Coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux – année 2015**

Sur proposition de Monsieur Christophe CAYROCHE, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé à **810,57 €** le coût annuel d'un élève des écoles de Badaroux pour l'année scolaire 2015.

### **Participation aux frais de fonctionnement école privée – année 2015**

Sur proposition de Madame Laurence BALESTRI, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée à **810.57 €** par élève pour l'année scolaire 2015.

### **Coût du transport des repas à la crèche de Badaroux – année 2015**

En accord avec le C.I.A.S. de la Communauté de Communes Cœur de Lozère et sur proposition de Mme Laurence BALESTRI, le Conseil Municipal instaure le coût du transport à **2 683,66 €** pour 2015. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles.

### **DEMANDE DES P.E.D. 2015**

L'assemblée sollicite une subvention au titre des PED 2015 pour **53 525,53 € TTC** de travaux au sein des bâtiments.

### **Acquisition de parcelles à M. et Mme Jean Claude ENGELVIN**

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parcelles appartenant à M. et Mme Jean Claude ENGELVIN, d'une superficie de (1 ha 36 a 51 ca) moyennant le prix de 12 000 €, de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires, sachant que les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

### **Approbation de la révision du zonage d'assainissement de Badaroux**

Suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur disant que le projet répond aux prescriptions des différents textes réglementaires pris en application des articles 10-35 et 36 de la Loi 92-3 du 03.01.1992 et règle ainsi les perspectives d'avenir de la commune,

- que ce projet va permettre à la commune de compléter la mise en œuvre de son zonage d'assainissement et les modes d'assainissement qui conviennent à l'ensemble de son territoire, notamment sur le secteur du futur projet du Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine CHAPTAL,
- qu'aucune opposition de la population ne s'est manifestée au cours de l'enquête contre ce projet, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette révision, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires et d'informer le public au moyen des publicités légales.

### **Report des coupes de bois – parcelle 8 – forêt de Nojaret**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attendre la régénération et de repousser la coupe en 2018.

Forêt	Parcelle	Section ou commune concernée	Pour le motif suivant
<b>FS de Nojaret</b>	<b>8</b>	<b>Nojaret</b>	<b>Attente de régénération – Report en 2018</b>

### **Adhésion au groupement d'achat d'électricité**

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département, a pris acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat, a autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *BADAROUX* et ce sans distinction de procédures, a autorisé Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur, à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes, s'est engagé à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget, a habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *BADAROUX*.

### **Contrats de fournitures d'énergie calorifique**

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de fourniture d'énergie calorifique entre la Commune de Badaroux et la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour **les locaux professionnels** situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Place Saint Christophe à BADAROUX. Ce contrat est d'une durée de deux ans à partir du 01 avril 2015 au 31.03.2017.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un contrat de fourniture d'énergie calorifique entre la Commune de Badaroux et le Centre Communal d'Action Sociale Cœur de Lozère pour **la micro-crèche** située au rez-de-chaussée du bâtiment de la Place Saint Christophe à BADAROUX. Ce contrat est d'une durée de deux ans à partir du 01 avril 2015 au 31.03.2017.

**Monsieur le Maire ayant compétence du Conseil Municipal en date du 28.03.2014, informe l'assemblée :**

- que deux chèques ont été encaissés suite à la liquidation du **Groupement Forestier** de Badaroux (1 049,96 € et 10 064.02 €).

- qu'une consultation avait été lancée pour la maîtrise d'œuvre en vue de **la création d'une voie nouvelle située LOUS PLOS :**

Après analyse des offres, le Cabinet **FALCON** à Marvejols est retenu pour son offre la plus avantageuse économiquement, soit **14 400 TTC**. Un contrat de maîtrise d'œuvre est signé.

**Pour info**

- BOISSONNADE	19 680 € HT
- FAGGE	29 400 € HT
- MEGRET	17 050 € HT
- BOYER	27 150 € HT

- qu'une consultation avait été lancée pour la maîtrise d'œuvre en vue de **la création d'une voie nouvelle située à La Gadio.**

Après analyse des offres, **STPL** est retenu pour son offre la plus avantageuse économiquement, soit **172 467,36 TTC**.



## Questions diverses

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Lundi 11 Mai 2015,  
18 h 30.

**Clôture de la séance à 21 heures 30.**

**Le Maire,  
Régis TURC**